



Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 25

de Votants : 25

Dont vote par procuration : 0

Abstention : 0

Contre : 0

## EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026.00006/2026 du 21/02/2026

L'an deux mille vingt six, le vingt et un février, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 13 février 2026, sous la présidence de **M. Ambdilwahedou SOUMAILA, Maire**.

### Etaient présents : (25)

M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), Mme Rabia ASSAN (11ème adjointe au Maire), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), M. Jacques Martial HENRY (Conseiller municipal), Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale), M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1er adjoint au Maire), Mme Inayatie KASSIM (8ème adjointe au Maire), Mme Nourainy LOUTOUFI (3ème adjointe au Maire), Mme Zoufati MADI (4ème adjointe au Maire), Mme Hadia MADI ASSANI (12ème adjointe au Maire), M. Hamidani MAGOMA (2ème adjoint au Maire), M. Assane MOHAMED (10ème adjoint au Maire), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Said Djanfar MOHAMED (13ème adjoint au Maire), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (9ème adjoint au Maire), Mme Fatima Fayna M'SOILI (Conseillère municipale déléguée), Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale déléguée), M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), M. Badrou RADJAB (Conseiller municipal), M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), M. Toiyifou RIDJALI (5ème adjoint au Maire), M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal), M. Mounib SOILHI MOHAMED (Conseiller municipal)

### Absents : (23)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), Mme Haoutha AHAMADA (Conseillère municipale), M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), M. Ben Youssouf CHIHABOUDINE (Conseiller municipal), Mme Marianne DAMARY (Conseillère municipale), M. Nassuf-Eddine DAROUACHE (Conseiller municipal), Mme Munia DINOURLAINI (7ème adjointe au Maire), M. Djamaldine HAIDAR (Conseiller municipal), Mme Aminat HARITI (Conseillère municipale), Mme Moïna-Fatima IBRAHIM (14ème adjointe au Maire), Mme Mariame KAMBI (Conseillère municipale), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA (Conseillère municipale), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller municipal), M. Soiyinri MHOUDHOIR (6ème adjoint au Maire), M. Mohamed Tani OUSSENI (Conseiller municipal délégué), Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), M. Abdallah OUMOURI (Conseiller municipal), Mme Djouwairia OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), Mme Zaïtouni ABDALLAH (Conseillère municipale), Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO (Conseillère municipale), M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU (Conseiller municipal), Mme Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale)

### Absents excusés : (1)

Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée)

### Procuration : (0)

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **Mme Zoufati MADI** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Vu** l'article 73 de la Constitution ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

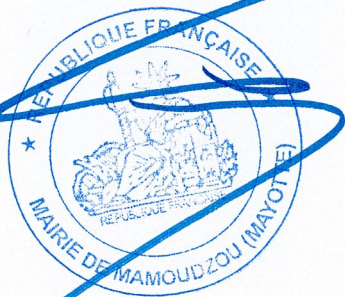
**Vu** la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAILA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

### OBJET :

**Mise en place d'un plan de professionnalisation et de montée en compétence des ATSEM**

**NOTA :** Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 26/02/2026 que la convocation avait été faite le 13/02/2026.

Le Maire.



**Considérant** que l'ambition d'excellence éducative nécessite une professionnalisation accrue des Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM), acteurs pivots du quotidien des élèves de l'école maternelle, notamment ;

**Considérant** que deux leviers stratégiques ont été identifiés pour valoriser leurs missions et garantir un service public de qualité :

### 1. La mise en place de la Charte des ATSEM

**Considérant** que ce document de référence, inspiré du **décret n°2018-152 du 1<sup>er</sup> mars 2018**, vise à clarifier les rôles et responsabilités de chacun au sein des groupes scolaires. Elle encadre notamment :

- **Les aspects juridiques :**  
Rappel du statut de fonctionnaire territorial et de la double autorité (hiérarchique par le Maire, fonctionnelle par le Directeur d'école) ;
- **Les missions :**  
Distinction claire entre les fonctions éducatives (accueil, hygiène), pédagogiques (assistance à l'enseignant) et techniques (entretien et sécurité des locaux) ;
- **L'organisation du travail :**  
Définition des horaires, du temps de travail annualisé et des modalités d'intervention durant le temps scolaire et périscolaire ;
- **Les droits et obligations :**  
Rappel des droits aux congés, à la formation et au respect des protocoles de sécurité ;

### 2. Le Plan de Formation Pluriannuel

**Considérant** que pour accompagner cette charte, la ville de Mamoudzou prévoit, en partenariat avec le **CNFPT**, un plan de formation ambitieux sur 3 ans :

- **Public cible** : près de **180 agents** ;
- **Contenu** : modules issus des thématiques de la **petite enfance** afin de renforcer les compétences techniques et pédagogiques ;
- **Calendrier** : Les formations se dérouleront durant les vacances scolaires pour garantir la continuité du service public ;

**Considérant** que le comité social territorial réuni le 22 janvier 2026 a émis un avis favorable ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

**Article 1<sup>er</sup>** : de valider la mise en place d'un plan de professionnalisation et de montée en compétence des ATSEM.

**Article 2** : d'autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant à signer tout document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Mamoudzou, le 23/02/2026

Le Maire

